

À: "urba@mairie-cestas.fr urba@mairie-cestas.fr" <urba@mairie-cestas.fr>

Envoyé: Vendredi 15 Avril 2022 14:10:22

Objet: modification simplifiée n°3 du PLU

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos remarques sur votre proposition de « modification simplifiée n°3 du PLU ».

Les modifications proposées pour les articles 7 à 9 prévoient de réduire les distances minimales entre les logements mais aussi avec les voies communales et privées, et de densifier davantage le projet en supprimant les limites d'emprise au sol différenciées.

Ces mesures vont à l'encontre des dispositions prises par la Loi Climat et Résilience, promulguée en 2021, et celles prévues dans le plan d'Aménagement et de Développement Durable que la Mairie a élaboré.

Nous doutons fortement que les critères « de qualité paysagère, urbaine ou architecturale » soient respectés dans ces conditions. De plus, ces nouvelles mesures auront des conséquences néfastes sur la qualité de vie des habitants de ce quartier mais également de tout le secteur : densification intense, artificialisation des sols, multiplication des divisions, non respect de l'esprit villageois et du bien-être des futurs habitants avec des bâtiments très rapprochés entre eux et avec les voies de circulation et les limites séparatives, dégradation paysagère et environnementale, impact sur la circulation et l'accès aux services.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces remarques.

Cordialement,

M. Mme DANGER